



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 13 JANVIER 2026 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

- Alex Gagné, siège no 1
- Vicky Bombardier, siège no 2
- Daniel Lacroix, siège no 3
- Dany Boyer, siège no 4
- Dany St-Amant, siège no 5
- Julien Bussièrès, siège no 6

Est également présente : Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 2.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2025
 - 2.2 Séance extraordinaire (budget, PTI et règlement) du 17 décembre 2025
 - 2.3 Séance extraordinaire du 17 décembre 2025
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de décembre 2025
- 6. COMPTE-RENDU
 - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME
 - 7.1 Aucun
- 8. ADMINISTRATION
 - 8.1 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS
 - 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026
 - 8.3 ADHÉSION DE LA VILLE DE VALCOURT - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS OUEST



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 OCTROI DE LA PERMANENCE D’EMPLOI – INSPECTEUR MUNICIPAL
- 8.5 OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET 2026
- 8.6 ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026
- 8.7 SOUTIEN À LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DU FONDS D’HABITATION (PROJET DE LOI N°7)
- 8.8 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE À LA SUITE DE LA PROCÉDURE D’ENREGISTREMENT TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L’ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU’UN EMPRUNT DE 572 000 \$
- 8.9 PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - INVITATION DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT
- 8.10 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE : LE 13 MARS
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
 - 9.1 CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE L’ANNÉE 2026
- 10. LOISIRS
 - 10.1 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE POINTS DE SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS (PROGRAMME CIRCONFLEXE)
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX
 - 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D’ÉGOUTS MUNICIPAUX
 - 11.2 PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - FORUM 2026 DE QUÉBEC VERT
 - 11.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU POSTE DE POMPAGE CARTIER
 - 11.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN D’INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE 2023
- 12. AFFAIRES DIVERSES
 - 12.1 Aucun
- 13. VARIA
 - 13.1 Aucun
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

004-26-01-13 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

005-26-01-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

006-26-01-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET, PTI ET RÈGLEMENT) DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

007-26-01-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

008-26-01-13

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 8 janvier 2026 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 337 023,70 \$: trois cent trente-sept mille vingt-trois dollars et soixante-dix sous.

Certificat de disponibilité de crédits

_____	_____
Gerson Saenz, trésorier	Date
ADOPTÉE	

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions de 19h02 à 19h08.

009-26-01-13

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale adjointe présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux élus en annexe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance du mois.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Chaque membre du Conseil municipal fait son compte-rendu respectif.

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Alex Gagné a avisé par écrit la greffière, Me Julie Waite, de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, visée à l'article 357 de la susdite Loi, et ce, dans les 60 jours suivant les changements. La greffière en fait rapport au Conseil à la présente séance, soit à la première séance ordinaire qui suit.

La greffière dépose à la présente séance, la déclaration mise à jour de ses intérêts pécuniaires et le Conseil en prend acte.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

010-26-01-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 15 décembre 2025 et une copie du règlement le 8 janvier 2026;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 662, tel que rédigé.

ADOPTÉE

011-26-01-13

ADHÉSION DE LA VILLE DE VALCOURT - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS OUEST

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie du Val-Saint-François Ouest invite la Ville à devenir membre afin de renforcer la concertation et le développement économique du territoire;

ATTENDU QUE d'être membre permet notamment :

- de maintenir un lien direct avec le milieu des affaires local;
- de participer à une table de concertation économique régionale;
- de soutenir l'attractivité et la vitalité commerciale de notre Ville;
- d'avoir accès à une lecture terrain des enjeux économiques;
- de contribuer à des initiatives structurantes pour les entreprises et commerçants.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt adhère à la Chambre de commerce et d'industrie du Val-Saint-François Ouest pour l'année 2026, et ce, au coût de 210 \$.

ADOPTÉE

012-26-01-13

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Frigault a été embauché par la Ville à titre d'inspecteur municipal du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE monsieur Frigault a complété sa période de probation de six mois le 8 janvier 2026;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et greffière adressée aux membres du Conseil municipal, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville ratifie la permanence d'emploi de Monsieur Frédéric Frigault au poste d'inspecteur municipal du Service de l'urbanisme de la Ville à compter du 8 janvier 2026, conformément aux dispositions du contrat de travail intervenu entre la Ville et Monsieur Frigault ainsi que le Manuel des employés.

ADOPTÉE

013-26-01-13

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET 2026

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget 2026 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget 2026 de l'OMH, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus 1 200 691 \$
Dépenses 1 514 113 \$
Déficit 313 422 \$
Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 31 342 \$.

ADOPTÉE

014-26-01-13

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion pour l'année 2026, aux associations suivantes :

Ville de Valcourt, pour :

NOM DE L'ASSOCIATION

- Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) 585 \$ x 3 adhésions
- Association des directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.) 512 \$
- Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) 295 \$
- COMBEQ 380 \$
- Association québécoise d'urbanisme (AQU) 545 \$
- Organisme de bassin versant de la Yamaska 100 \$
- Québec municipal
- Association québécoise des loisirs municipaux
- Conseil sport Loisir de l'Estrie
- Croix Rouge (piscine)
- Société de sauvetage (piscine)
- Association des professionnels à l'outillage Municipal (APOM) 110 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

015-26-01-13

**SOUTIEN À LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DU FONDS D'HABITATION
(PROJET DE LOI N°7)**

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec sont directement concernées par la salubrité, la pérennité et la disponibilité des logements sociaux et communautaires sur leur territoire;

ATTENDU QUE depuis plus de 40 ans, les offices d'habitation, les coopératives et les organismes sans but lucratif d'habitation contribuent de manière essentielle à l'offre de logements salubres, sécuritaires et abordables pour des milliers de ménages vulnérables;

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), désormais intégré aux budgets de la SHQ et alimenté par les loyers des ménages des OSBL d'habitation, coopératives et offices, constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité des immeubles construits dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE ce fonds, représentant près de 400 millions de dollars, provient exclusivement des contributions des immeubles et des locataires du parc communautaire, et qu'il doit demeurer affecté à la pérennité de ces immeubles;

ATTENDU QUE la gouvernance partagée du Fonds entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les représentants du milieu communautaire est un principe historique issu du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, et qu'elle a démontré son efficacité pour protéger l'intégrité du parc de logements sociaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n°7 propose d'abolir l'obligation de consultation et de cogestion du Fonds, privant ainsi la SHQ d'une expertise essentielle provenant du terrain et affaiblissant la concertation nécessaire au maintien du parc de logements;

ATTENDU QUE l'abolition de cette cogestion pourrait compromettre la capacité des organismes à maintenir leurs immeubles en bon état, augmentant les risques d'insalubrité, de dégradation, et de fermetures de logements, ce qui aurait des impacts directs sur les municipalités et MRC (hausse des plaintes, pression supplémentaire sur les services municipaux, perte de logements sociaux construits depuis plusieurs décennies);

ATTENDU QUE la participation du milieu communautaire à la gouvernance du Fonds contribue à réduire la bureaucratie et à accélérer la rénovation des immeubles, notamment grâce à la mise en place en 2022 d'un programme de rénovations sans coût pour l'État, rendu possible grâce à cette collaboration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt demande de maintenir la cogestion et l'obligation de consultation du milieu communautaire et que le projet de loi n°7 soit amendé en conséquence;

QUE la Ville demande au gouvernement du Québec de maintenir et renforcer la gouvernance partagée du Fonds d'habitation afin d'assurer la pérennité du parc de logements développés dans le cadre du programme AccèsLogis;

QUE la Ville réaffirme son appui aux organismes d'habitation communautaire présents sur son territoire, considérant leur rôle essentiel dans l'accès au logement, la lutte contre l'itinérance et la stabilité résidentielle;

QUE la présente résolution soit transmise :

- à la ministre responsable de l'Habitation;
- à la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- aux députés de la région;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ainsi qu'à la Fédération régionale des OSBL d'habitation (FROHME) et au RQOH.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 572 000 \$

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du Règlement numéro 661 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 572 000 \$.

Aucune personne n'a apposé sa signature audit registre, le règlement numéro 661 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

016-26-01-13

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - INVITATION DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt a invité la Ville à sa conférence de presse, suivie de rencontres réseautage des partenaires, le jeudi 22 janvier 2026 au Musée J.-A. Bombardier;

ATTENDU l'intérêt des membres du Conseil municipal à participer à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise Monsieur le maire Pierre Tétrault et Messieurs les conseillers Julien Bussièrès et Daniel Lacroix à participer à cet évènement organisé par le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt;

QUE les coûts de 60 \$, plus les taxes applicables, par participant soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

017-26-01-13

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE : LE 13 MARS

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la Reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! »;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal proclame par la présente résolution, le 13 mars comme étant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

ADOPTÉE

018-26-01-13

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE l'organisme le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région a formulé à la Ville une demande d'aide financière pour l'année 2026 afin de lui permettre de poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le versement d'une aide financière pour l'année 2026 de 10 759 \$ à l'organisme le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région afin de contribuer à la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

019-26-01-13

APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE POINTS DE SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS (PROGRAMME CIRCONFLEXE)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite exprimer son appui officiel au projet déposé par la Maison de la Famille les Arbrisseaux dans le cadre du programme Circonflexe – Prêt-pour-bouger, pour un montant total de 18 500 \$;

ATTENDU QUE le projet vise à bonifier la phase 1 du programme Circonflexe par le développement de trois points de service de prêt gratuit de vélos dans les pôles de la MRC du Val-Saint-François (Windsor, Richmond et Valcourt) et celui-ci comprend notamment l'installation de cabanons pour l'entreposage des vélos et du matériel, l'acquisition d'équipements manquants et la gestion du service de prêt à la population et aux organisations du territoire;

ATTENDU QUE ce projet permettra de maintenir et d'améliorer l'accès aux vélos pour les citoyennes et citoyens, tout en soutenant les organisations (écoles, CPE, camps de jour, organismes communautaires, établissements de santé ou autres) qui souhaitent utiliser la flotte pour leurs activités éducatives, récréatives ou de promotion de la santé;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît la pertinence, la portée collective et le caractère structurant de cette initiative, qui s'inscrit dans les objectifs de transport actif, d'accessibilité aux loisirs et de promotion des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie officiellement par la présente résolution, la demande de financement déposée par la Maison de la Famille les Arbrisseaux.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

020-26-01-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 15 décembre 2025 et une copie du règlement le 8 janvier 2026;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 657-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

021-26-01-13

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - FORUM 2026 DE QUÉBEC VERT

ATTENDU QUE l'organisme les Fleurons du Québec invite la Ville au Forum 2026 – Résilience et Végétalisation : pour les collectivités de demain, organisé par Québec Vert, dont les Fleurons sont partenaires officiels;

ATTENDU QUE ce forum se tiendra le 24 février 2026 à Drummondville et rassemblera, entre autres, des municipalités et décideurs publics autour d'échanges et de conférences portant sur la résilience, la biodiversité et le pouvoir du végétal pour transformer nos milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise madame la conseillère Vicky Bombardier et monsieur le conseiller Dany St-Amant à participer à ce forum le 24 février 2026 à Drummondville;

QUE le tarif membre de l'évènement de 240 \$ ainsi que tous les autres frais inhérents à l'évènement, dont les déplacements, soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

022-26-01-13

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU POSTE DE POMPAGE CARTIER

ATTENDU la nécessité d'évaluer la capacité hydraulique et résiduelle du poste de pompage Cartier afin de planifier adéquatement les futurs développements résidentiels;

ATTENDU QUE cette évaluation permettra de déterminer la capacité actuelle et résiduelle avant d'engager des investissements majeurs et d'obtenir une analyse fiable pour l'implantation d'une future génératrice;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme EXP pour fournir l'assistance technique requise, incluant :

- Une réunion de démarrage du projet;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- La vérification des capacités hydraulique et résiduelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services professionnels de la firme EXP pour un coût estimé à 5 000 \$, plus les taxes applicables, basée sur une tarification horaire selon les besoins réels du projet;

QUE cette dépense soit imputée au projet # 999-25017140-PP (VALV).

ADOPTÉE

023-26-01-13

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE 2023

ATTENDU la nécessité de mettre à jour l'ensemble des travaux d'infrastructures réalisés à ce jour, incluant :

- Les inspections par caméra des réseaux sanitaires et pluviaux effectuées;
- Les données essentielles pour les futures demandes de subvention dans le cadre des programmes de rentabilisation des réseaux;

ATTENDU QUE le plan d'intervention mis à jour intégrera la programmation du PTI et de la TECQ pour les renouvellements des rues Archambault, Champlain, Desranleau et Montcalm pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2031;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme EXP pour réaliser cette mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services professionnels de la firme EXP pour un coût estimé à 10 000 \$, basée sur une tarification horaire selon les besoins réels du projet;

QUE cette dépense soit imputée au projet # 999-250117138-PP (VALV).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit et est levée à 19h45.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière